



Digne-les-Bains, le 18 juillet 2016

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE TERRITORIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ET  
DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES DANS LE RESSORT DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE MANOSQUE**

La liste des électeurs établie en vue de l'élection des membres de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes-de-Haute-Provence et des délégués consulaires à élire dans le ressort du Tribunal de commerce de Manosque fait l'objet d'un dépôt :

- en préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (bureau des collectivités territoriales et des élections – section des élections et des affaires réglementées) ;
- au greffe du Tribunal de commerce de Manosque ;
- au siège de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes-de-Haute-Provence.

La liste des électeurs est consultable du **18 juillet au 25 août inclus** à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00), au greffe du Tribunal de commerce de Manosque ainsi qu'au siège de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes-de-Haute-Provence.

Tout électeur est autorisé à prendre communication de la liste des électeurs et à en obtenir copie à ses frais auprès de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Pendant la période de publicité de la liste des électeurs, toute personne qui prétend avoir été omise de celle-ci ou avoir été radiée à tort peut saisir le secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales (CELE) à l'adresse suivante :

**Secrétariat de la CELE**

Chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence 60 boulevard Gassendi 04000 Digne-les-Bains	Greffe du Tribunal de commerce de Manosque Rue du Tribunal 04100 Manosque
---	--

Pendant la période de publicité de la liste des électeurs, tout électeur intéressé peut directement réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit ou son inscription dans une catégorie autre que celle à laquelle il appartient devant le tribunal d'instance de Digne-les-Bains (22 Boulevard Victor Hugo – 04 000

Contact presse : Raphaël GAU – 04 92 36 73 16 – 06 89 81 70 96

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur  
Twitter en suivant le compte @Prefet04

Digne-les-Bains) dans les dix jours qui suivent la notification de la décision de la CELE.

Contact presse : Raphaël GAU – 04 92 36 73 16 – 06 89 81 70 96

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur  
Twitter en suivant le compte @Prefet04